



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-136

Approbation Compte Financier Unique - budget location et parc des expositions - Exercice 2025 (Finances)

7.1

Rapporteur : André HOMPS

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

La candidature de la Ville de Dreux ayant été retenue pour expérimenter le Compte Financier Unique, la commune et le comptable public le produisent depuis l'exercice 2022.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026 ;

Vu les délibérations des Conseils municipaux DEL2025-055 du 10 avril 2025, DEL2025-107 du 30 juin 2025 et DEL2025-179 du 16 décembre 2025 adoptant respectivement le Budget Primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte ;

Il est présenté au conseil municipal le Compte Financier Unique 2025 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE 834 057,55 €

DEPENSES DE L'EXERCICE 789 295,74 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (A) + 44 761,81 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (B) + 947,83 €

RESULTAT DE CLOTURE (A + B) + 45 709,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE 260 159,00 €

DEPENSES DE L'EXERCICE 57 925,75 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (A) + 202 233,25 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (B) + 867 981,49 €

RESULTAT DE CLOTURE (A + B) + 1 070 214,74 €

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE + 1 115 924,38 €

RESTE A REALISER EN RECETTES 0,00 €

RESTE A REALISER EN DEPENSES 0,00 €

Vu l'avis de la commission ressources et administration,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de André HOMPS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 2 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK),

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Locations et parc des expositions.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.


Le secrétaire de séance
Marie-Françoise SCAVENNEC


Le Maire,
Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260625-DEL2026-136-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

